

Rappels des risques :



H226 - Liquide et vapeurs inflammables

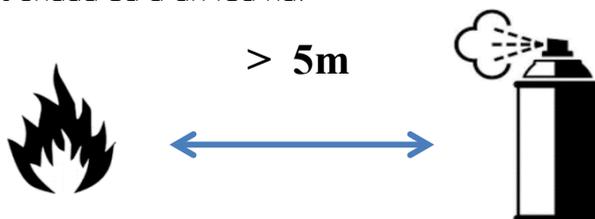
Pré-requis

- Les gaz propulseurs contenus dans les boîtiers générateurs aérosols sont inflammables nécessitant des mesures de prévention.

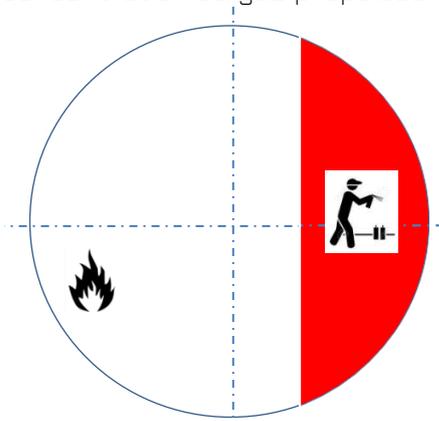


Règles de distance

- L'utilisation d'aérosol de ressuage ou de magnétoscopie est interdite à une distance de **moins de 5 mètres** d'un point chaud ou d'un feu nu.



- Dans le cadre de travaux superposés : La règle des 5 mètres est cumulée avec l'interdiction de travaux de feux nus à l'aplomb des travaux de contrôle du au risque de chute de particules chaudes dans des zones à forte concentration de gaz propulseur même séparé par une cloison.



Coactivité avec bombes aérosols
de ressuage ou magnétoscopie

Règles générales

- Les travaux doivent être signalés aux chefs de tranche / chef monteur coque / coordinateur/ou personne coordonnant la coactivité qui s'assurent de la séparation des travaux à risque. Ce sont eux qui définissent les priorités.
- Pour les travaux pilotés par DCI, les dossiers de contrôle doivent arriver au DCI 24h avant leur réalisation. (Les dérogations seront étudiées en coordination journalière.)
- La zone d'utilisation est signalée avec un panneau lumineux disposé par le contrôleur.
- Pour les travaux de contrôle à bord : placer une gaine d'extraction de préférence en point bas de manière à absorber les gaz/vapeurs. La demande de gaine doit être effectuée au préalable à l'aide d'une demande DISAO.
- Pour les travaux en extérieur bord en dessus coque :
 - La gaine est **obligatoire** à proximité des passages de coque de grandes dimensions de **type brèche et SAS** de manière à éviter la propagation de gaz dans le sous-marin.
 - concernant le contrôle de petits carlingages et de manchons ; du fait de la faible quantité de produit utilisé et du faible diamètre des traversées de coque, l'aspiration n'est pas obligatoire.
- Les aérosols vides sont jetés dans les poubelles appropriées.
- La pulvérisation de produits inflammables est interdite à proximité de matière absorbante de type : cartons de protection (Celtapyre), toile de protection aluminisée et coussin de préchauffage...

Recommandations particulières pour Laubeuf

- Toute utilisation d'un boîtier aérosol du type ressuage ou dégraissage doit faire l'objet d'un permis de travail.
- Le panneau lumineux est récupéré en même temps que le permis de travail.
- Le DCI ajoutera un flash bleu aimanté si le contrôle est éloigné du panneau lumineux pour identifier plus précisément la zone concernée.
- Le PC sécurité validera l'application de la règle des 5m après analyse de risque avec le contrôleur DCI sur le lieu de l'intervention.

Rédacteur : Managers de Prévention 03/06/2022 Visa : ACQUIS	Vérificateur : Manager de Prévention Visa :	Approbateur : DHSE Date : VISA : Original à SM/HSE
---	--	---